

45 - Projet Urbain des Prés de Vaux - Arrêt du projet et engagement de la procédure de DUP

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :

I - Contexte et historique du projet

Il s'agit, sur environ 20 hectares, de tourner la page de l'histoire industrielle du site par une reconversion innovante permettant l'implantation d'activités diverses traduisant la volonté d'avoir une requalification urbaine de qualité.

En effet, à la suite de la fermeture définitive de l'usine Rhodiacéta en 1983, le cœur du site a été cédé à une entreprise de récupération de matériaux industriels en 1987, avant la revente de l'essentiel des lots composant cette copropriété à la SARL PHYSENTI le 6 février 1991. Cette société est en liquidation judiciaire depuis le 28 avril 1994 si bien que le cœur du site, dont son bâtiment le plus emblématique, est en totale déshérence depuis plus de trente ans.

Ces biens difficiles à clore ont été vandalisés. Les risques d'intrusion par des tiers génèrent aussi des risques au titre de la sécurité publique. En l'état, l'ensemble immobilier est totalement inutilisable, l'essentiel étant de qualité médiocre, hétérogène et sans recherche architecturale.

Par ailleurs, l'utilisation des biens propriétés de la Société PHYSENTI est compromise par leur appartenance à une copropriété dont les organes de gestion ne sont plus réunis depuis de nombreuses années, et les sujétions attachées au PPRi.

Le site, qui a accueilli pendant des décennies une activité industrielle de filature à base de produits chimiques, doit faire l'objet d'une attention particulière s'agissant de la contamination des sols et des techniques de dépollution envisageables.

Dès 1997, avec l'abandon du canal à grand gabarit, la Ville prenant acte de l'absence d'avenir industriel pour le site, commençait à créer des réserves foncières notamment à ses deux extrémités. Dans la continuité de ces premières interventions, en 1999 la Ville avait exprimé ses intentions d'aménager le site avec la présentation d'un premier projet urbain dense et complet du Port Fluvial à la Malate.

Que ce soit au travers de son implication dans l'élaboration du PPRi (Plan de Prévention du Risque inondation) de l'État, approuvé en mars 2008, ou à l'occasion de l'approbation du PLU, et aussi dès le débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable, la Ville de Besançon a constamment souligné que la reconversion et la revalorisation du site des Prés de Vaux constituaient un objectif prioritaire dans le cadre de la dynamisation et de l'élargissement du centre-ville.

L'état du site, sa position d'entrée de ville et les interrogations sur le devenir des bâtiments, ont conduit la Ville à définir un Périmètre en Attente de Projet d'Aménagement (PAPA), au sens de l'article L 123-2 du Code de l'Urbanisme, n'offrant pas de droits à construire avant qu'un plan d'ensemble n'ait été approuvé. Ce choix a été fait dans le but d'imposer un aménagement cohérent de l'ensemble du site.

Dans l'objectif de définir un projet global d'aménagement et dans le fil des choix transcrits dans le PLU, une étude de réflexion urbaine mettant en concurrence trois équipes a été menée de l'été 2007 à l'été 2008, synthétisant les contraintes de ce site emblématique (pollutions, desserte, inondation, ensoleillement, histoire socioculturelle...). C'est le projet de l'Equipe DUGUET-PETER-OTE-AEU qui a été retenu par le jury, le 29 septembre 2008.

Aujourd'hui, les études techniques (état de pollution des sols, diagnostic des bâtiments hydraulique du projet, géo-hydrologie du site...), et les études pré-programmatiques et de conception permettent d'aborder une nouvelle étape dans la définition d'un projet urbain global au travers notamment du master plan (plan masse et notices décrivant le parti d'aménagement).

Dans le même temps, la Ville s'associant avec d'autres collectivités a déjà entamé la reconversion de ce quartier en construisant les premiers équipements culturels et de loisirs du secteur. Ainsi, la Ville a accompagné la Région et la Communauté d'Agglomération, sur le site de l'ancien Port Fluvial choisi en 2004 pour y implanter la Cité des Arts (comprenant le Conservatoire à Rayonnement Régional et le Fonds Régional d'Art Contemporain ainsi que l'aménagement des espaces publics environnants). Cet équipement devrait être inauguré début 2013. Aussi, portés par la Communauté d'Agglomération, les projets de la halte fluviale de Besançon et de la passerelle de la Malate, à l'autre extrémité du site des Prés de Vaux, ont été inaugurés en 2010. Enfin, le choix de la pointe avale des Prés de Vaux a été fait pour l'installation de la SMAC (Scène des Musiques Actuelles) inaugurée fin janvier 2011, comme première phase d'un aménagement global.

Aujourd'hui, le bilan de la concertation et des études permettent d'arrêter un projet et d'identifier les adaptations nécessaires du PLU.

II - Enjeux et principaux axes du projet urbain des Prés de Vaux

Comme expliqué préalablement, le projet urbain des Prés de Vaux constitue la réponse de la Ville de Besançon au problème de la reconversion et de la revalorisation du site en friche, participant à la dynamisation et à l'élargissement du centre ville.

Le projet urbain de l'Equipe DUGUET-PETER-OTE-AEU a pour objectif à terme la création d'un parc s'organisant autour de 4 axes stratégiques principaux : l'environnement, la culture, l'habitat et les loisirs, développant :

- des espaces de loisirs urbains permettant d'accueillir des évènements culturels, sportifs, ou populaires ;
- la création d'équipements en rapport avec le parc : espaces de services et des lieux de repos et de consommation ;
- la création d'une «fabrique artistique» dans un bâtiment réhabilité ;
- la création d'un quartier résidentiel entre la Place Guyon et la zone SMAC RODIA ;
- et intégrant la contrainte préalable d'aménager une desserte hors crue de l'ensemble des bâtiments par l'avenue de Chardonnet modifiée.

L'ensemble des aménagements prévus est présenté dans le plan masse représentant le projet urbain à terme annexé à la présente délibération.

III - Description détaillée du projet urbain des Prés de Vaux

Le projet est détaillé selon quatre zones différenciées comme suit :

A) La zone «entrée de site» (site aval) et voirie hors crue

Le projet intègre la création d'une voirie hors crue centennale permettant une connexion du site avec le centre-ville et une accessibilité pompiers jusqu'au cœur du parc y compris lors d'une crue centennale. Le schéma de principe de cette nouvelle voirie a déjà été présenté au Conseil Municipal en décembre 2006. Il consiste à rehausser l'actuelle avenue de Chardonnet d'un mètre environ, puis au niveau de la SMAC RODIA, d'aménager l'ancienne voie ferrée jusqu'à l'entrée de la trémie sous le pont ferroviaire, une desserte exceptionnelle, en cas de crue étant possible par l'utilisation du pont ferroviaire désaffecté, vers la rue des Fontenottes.

Entre la SMAC RODIA et la place Guyon, le rehaussement de l'avenue de Chardonnet sera aussi légèrement décalé pour garantir l'accès aux immeubles existants. Les garages situés de l'autre côté de la route devront être rehaussés. La voirie sera configurée pour garantir constamment la livraison des sites en activité par des véhicules de grosse capacité.

En aval des ponts ferroviaires, l'avenue de Chardonnet et le site du SNB pourront être réhabilités en véritable entrée de quartier.

B) La zone «Quartier résidentiel»

Le quartier résidentiel de la zone dénommée «SUPERIOR» sera constitué de bâtiments sur pilotis, permettant la création de parking en dessous des logements. Il est prévu la réalisation de 150 logements environ sur ce secteur.

Cet habitat collectif avec un épannelage dynamique et original pourra se terminer par une Villa suspendue. Le stationnement libre de murs, situé au niveau hors crue trentennale, sous les immeubles et leurs coursives sera desservi par une voie secondaire reliant chaque immeuble, parallèlement à la voirie de Chardonnet.

Le bâtiment actuel de la SAM Rhodia, privé et en activité, devrait muter à terme. Plusieurs variantes formelles ont été étudiées sur la base d'une réhabilitation des structures existantes depuis la continuation de la typologie des immeubles du premier secteur résidentiel, jusqu'à la création d'une typologie plus dense correspondant à un programme plus complexe associant équipements privés (hôtel, restaurant, salle de sports, salle de conférence) et logements. C'est la première forme qui est représentée sur le plan masse.

Cette intention pourra évoluer en fonction des porteurs de projets qui se déclareront. La nouvelle règle du PLU mettant en place des orientations d'aménagement et des facultés de subordination à démolition préalable.

C) La zone «Cœur de parc»

Le cœur du parc sera situé sur l'ancienne Usine A de la Rhodiacéta.

Faisant suite à la place Guyon réhabilitée, une grande esplanade s'ouvrira sur le Doubs dans un écrin de verdure. Ce nouvel espace public, dans sa partie hors crue centennale, sera configuré pour pouvoir accueillir des manifestations provisoires ou des chapiteaux. Prolongée vers le Doubs par des espaces de promenade et de loisirs, il sera entouré par différents équipements en lien avec le parc dont le programme est plus ou moins avancé.

Ainsi l'ancienne cantine de la Rhodiacéta pourrait être réhabilitée afin de constituer un bâtiment d'accueil pour différents services du parc comme un kiosque sur plusieurs niveaux.

Les anciens bureaux du Comte de Chardonnet seront conservés et réhabilités dans le cadre d'un programme d'hébergement spécifique de type résidence ou gîte de groupe. Ils constitueront probablement le lieu dédié à la mémoire industrielle du site. Sa position reliant la place Guyon à la plage des militaires en fait un bâtiment unique pour lequel le programme devra être établi finement.

Enfin, le bâtiment industriel occupé par Mégnin Bernard est pressenti pour y développer un programme culturel spécifique. Dans un premier temps, il est envisagé d'y implanter la fabrique artistique provisoirement située dans les anciens locaux Supérieur. Une possible extension du bâtiment existant pourrait être envisagée dans un second temps.

Le reste du site sera décaissé pour retrouver des sols plus naturels et offrir au projet les volumes d'expansion de crue rendus nécessaires par la mise hors crue centennale de l'espace public urbain.

D) La zone amont et les berges

Cette zone regroupe l'ensemble du site situé entre la passerelle de la Malate et le poste de transformation ERDF. Elle sera aménagée en parc paysager où quelques activités (principalement publiques) subsisteront (service Voirie et hangar de stockage de la Ville, bâtiment VNF). Sa fonction

première sera le loisir «nature» : activités sportives (terrain de football), prairie, promenade, et il est probable que l'ancien bâtiment d'activités actuellement propriété de VNF évolue en ce sens...

La berge basse du Doubs sera confortée, permettant une circulation piétonne continue depuis l'entrée du site jusqu'à la passerelle de la Malate. Les éventuels aménagements prévus pour cette berge basse se feront dans l'optique de respecter et développer les écosystèmes de bord de rivière.

Dans la zone amont, comme dans le reste du site, la promenade basse sera complétée par un cheminement haut reliant les différents équipements du parc. Cette circulation assurera la continuité d'un cheminement hors crue qui restera toutefois limité par le niveau de la digue des Prés de Vaux, à savoir une crue d'occurrence 8 ans.

IV - Description de la procédure de DUP valant mise en compatibilité du PLU

Suite aux acquisitions foncières réalisées depuis une dizaine d'années sur le secteur des Prés de Vaux, de façon directe ou par l'intermédiaire de sociétés mixtes, la Ville a acquis une bonne maîtrise foncière sur le site. Néanmoins, pour certains immeubles, les démarches amiables n'ont pas pu encore aboutir et il convient aujourd'hui de mettre en œuvre des outils fonciers adaptés pour pouvoir clairement engager le projet urbain des Prés de Vaux.

C'est pourquoi, à l'issue des études préalables et fort du bilan de la concertation ayant permis de préciser le parti d'aménagement, la Ville de Besançon souhaite engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en vue de procéder aux acquisitions foncières nécessaires à la mise en œuvre du projet.

La Déclaration d'Utilité Publique d'une opération ne pouvant être prononcée sans que sa compatibilité avec les documents d'urbanisme en vigueur n'ait été au préalable examinée, le dossier d'enquête publique préalable à la DUP sera complété par un dossier de mise en compatibilité du PLU.

Les principales adaptations du PLU porteront sur :

- la réduction de la zone UG permettant la création de logements dès la fin du parking de la SMAC RODIA ;
- l'augmentation de la zone NL correspondant au futur Parc des Prés de Vaux, de la zone amont aux berges de la zone résidentielle ;
- la création d'un zonage U_{PdV} spécifique au quartier et permettant un épandage dynamique et original
- la mise en place d'orientations d'aménagement et de facultés de subordination à démolition préalable, traduisant les intentions urbaines et paysagères du projet des Prés de Vaux et fixant un cadre pour les discussions constructives avec les futurs porteurs de projets immobiliers.

Compte tenu du terrain d'assiette supérieur à 10 ha, et des travaux d'un coût supérieur à 1,9 M€, le dossier de DUP valant mise en compatibilité du PLU est soumis à enquête préalable de type Bouchardeau en application des articles L. 123-1 à 16 et R. 123-1 à 23 du Code de l'Environnement.

Enfin, compte tenu de la nature et de l'importance du projet, une étude d'impact, prévue par les articles L. 122-1 à 3 et R. 122-1 à 16 du Code de l'Environnement, sera jointe au dossier d'enquête.

A l'issue de la procédure, l'opération pourra être déclarée d'utilité publique si les atteintes à la propriété privée, les coûts financiers et éventuellement les inconvénients d'ordre social ou l'atteinte à d'autres intérêts publics ne sont pas estimés excessifs au regard de l'intérêt général qu'elle représente.

Suite à la Déclaration d'Utilité Publique par le Préfet, une enquête parcellaire pourra être engagée sur un périmètre plus restreint que le périmètre global du projet urbain, permettant d'engager la phase judiciaire des nécessaires expropriations.

Par ailleurs, avant tout travaux, et après la mise au point de l'avant-projet, parallèlement aux enquêtes décrites ci-dessus, aura lieu l'enquête publique dite «loi sur l'eau», conformément aux articles L 214-1 et suivants du Code de l'Environnement, ayant pour objet d'autoriser les aménagements situés dans le lit majeur du Doubs, et notamment la voie hors crue centennale.

V - Appréciation sommaire des dépenses

Le projet urbain des Prés de Vaux est une opération publique à l'initiative de la Ville de Besançon. Si la zone «quartier résidentiel» semble pouvoir s'équilibrer entre dépenses et la vente de charge foncière, les aménagements paysagers de l'entrée du site à la zone amont resteront d'initiative publique. Le Cœur du site nécessitera aussi des investissements publics importants, notamment pour la décontamination et la déconstruction des vestiges de l'ex-Usine A de la Rhodiacéta, et la préparation de ses futurs équipements.

Au stade du plan d'aménagement d'ensemble arrêté à ce jour, les coûts prévisionnels appréciés sommairement qui s'échelonnent sur un temps long conformément à la stratégie d'intervention retenue, s'élèvent à 17 M€ et se répartissent comme suit :

1. Des acquisitions foncières pour environ 3 M€ :

Les acquisitions immobilières -terrain et bâti- nécessaires à la mise en œuvre du projet d'aménagement sont estimées à environ 3 M€ (y compris le rachat de Superior).

Cette estimation tient compte du jugement du 14 octobre 2011 ayant fixé le prix du bien PHYSENTI à 1 € symbolique, le juge de l'expropriation ayant estimé, après expertise judiciaire, que les coûts de dépollution du site et de déconstruction des bâtiments excédaient leur valeur vénale.

Cette estimation ne prévoit pas l'acquisition des biens du secteur SAM Rhodia pour lequel une mutation privée est souhaitée.

2. Des travaux pour environ 14 M€ :

L'ensemble des aménagements est différencié selon qu'il s'agisse de travaux d'infrastructures ou de travaux de superstructures.

Pour les infrastructures, les travaux se répartissent selon les natures suivantes :

- la décontamination et la déconstruction du site de l'ancienne Usine A,
- l'aménagement d'une voirie et d'espaces publics urbains hors crue centennale,
- l'aménagement du parc des Prés de Vaux,
- les voiries et réseaux divers du quartier résidentiel.

Pour les superstructures connues à ce jour, il s'agit principalement de :

- la réhabilitation partielle des bâtiments permettant d'accueillir la fabrique artistique dans le cœur du site,
- et la participation aux réhabilitations privées dans le cadre notamment des nécessaires déconstructions partielles en écrêtement et diminution des surfaces pour environ 0,5 M€ permettant l'intégration des futurs bâtiments réhabilités au parc.

Une constructibilité est maintenue à proximité de la future fabrique artistique pour pouvoir accueillir une extension éventuelle à l'équipement culturel, mais à ce jour, ni le programme, ni l'enveloppe financière ne sont encore connues.

Propositions

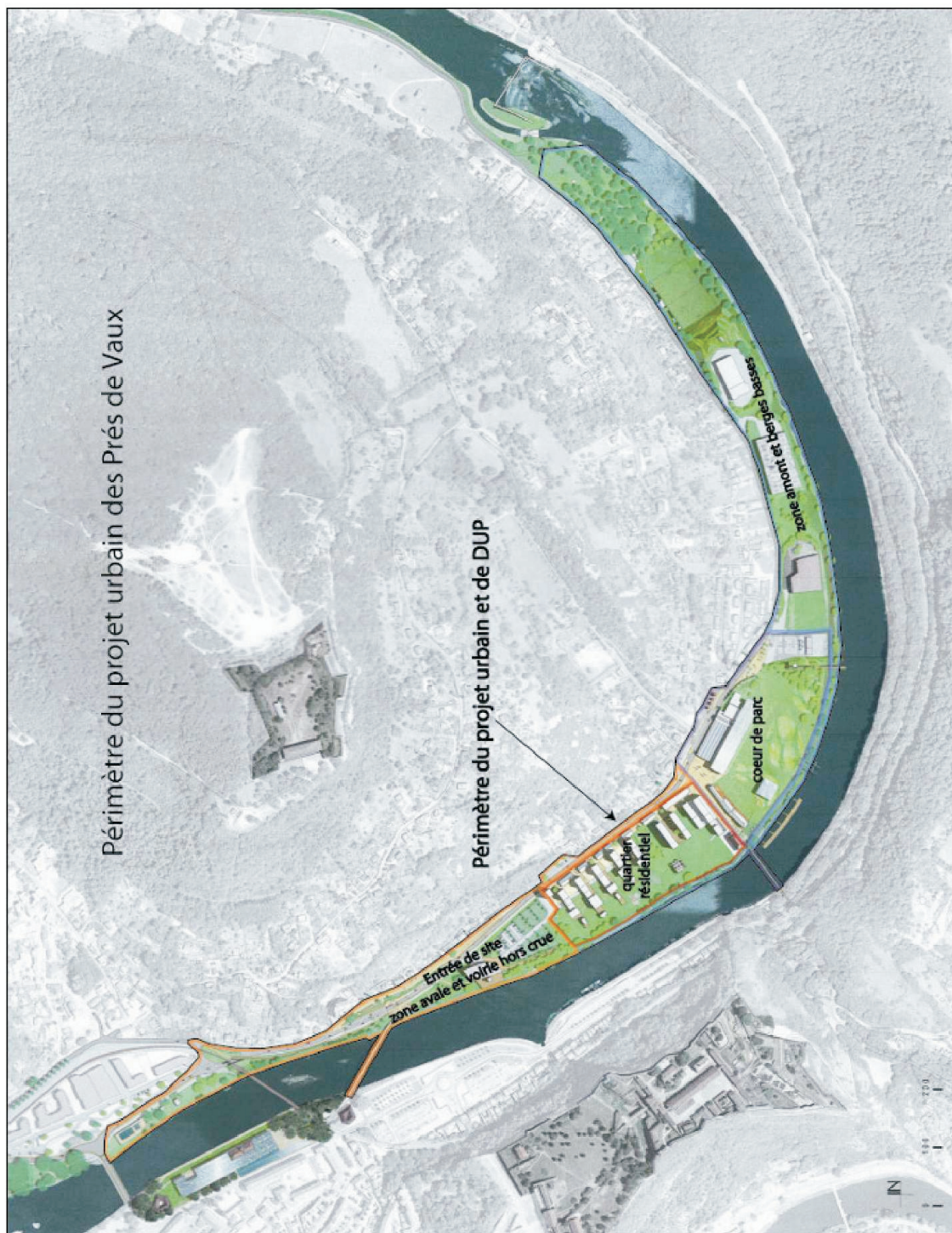
Suite à l'approbation du bilan de la concertation préalable, et compte tenu du projet urbain et de la procédure de DUP décrits dans la présente délibération, le Conseil Municipal est invité à :

- arrêter le projet urbain des Prés de Vaux et valider les principes d'aménagements présentés ;
- autoriser le recours à la procédure de DUP valant mise en compatibilité ;
- autoriser l'élaboration et le dépôt du dossier de Déclaration d'Utilité Publique valant mise en compatibilité du PLU, établi sur la base du projet arrêté et intégrant les adaptations nécessaires du document d'urbanisme ;
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à accomplir toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires jusqu'au terme de la procédure d'acquisitions foncières, y compris par voie d'expropriation.

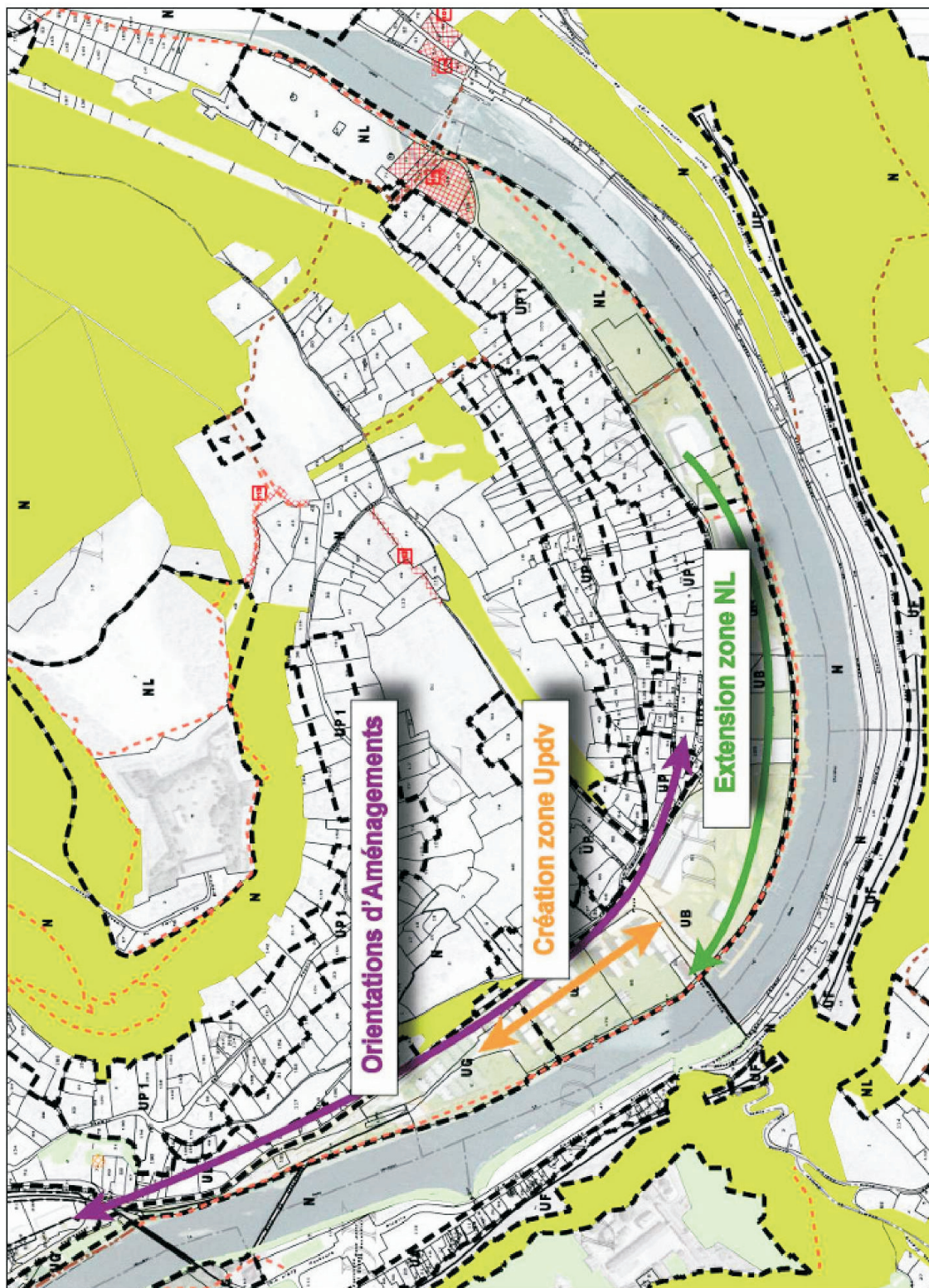
Annexe 1 : Emprise du projet et situation actuelle



Annexe 2 : Périmètre et plan masse du projet urbain à terme



Annexe 3 : Intentions de modification du PLU



«**M. Michel LOYAT** : Ce que je vous propose c'est de présenter les points 44 et 45, davantage d'ailleurs le point 45 concernant le projet à partir d'un power point. Vous l'avez certainement constaté, les grues sont très présentes dans les différents quartiers de la ville et il y a un endroit où elles sont attendues, et peut-être plus que les grues d'ailleurs les grignoteuses, c'est bien sûr au cœur du site des Prés de Vaux, attendues depuis longtemps. En approuvant le projet aujourd'hui nous ouvrons une étape pour permettre que cette attente devienne réalité, pas immédiatement mais en tout cas nous pouvons l'espérer dans un temps très proche.

Revenons très rapidement sur l'histoire industrielle de ce site, histoire industrielle de la fin du XIX^{ème} siècle. Vous avez ici la vue de l'usine des soieries en 1910, l'histoire industrielle qui a marqué tout le XX^{ème} siècle et une étape, un tournant important, la fermeture de Rhône Poulenc Textile en 1983. Vous avez là aussi une illustration de l'histoire sociale, une manifestation, de nombreuses grèves importantes sur ce site, on pense à celles de 1967. Nous voyons qu'en 1990 le site était encore densément construit, il était couvert de bâtiments même si certains n'étaient plus en activité, mais on voit bien la différence avec le site d'aujourd'hui. Dans les années 1990 la désindustrialisation s'accélère et nous arrivons à une étape, à un tournant avec l'abandon du canal à grand gabarit en 1997 ; à ce moment-là de nouvelles perspectives s'ouvrent, elles sont choisies par les élus.

L'optique devient alors l'élaboration d'un projet global de reconversion sur le site, un projet tournant donc la page industrielle. Vous avez vu que cela commence par une politique systématique, méthodique, d'acquisitions dans le cadre d'ailleurs d'un dispositif partenarial avec Avenir Territoire Saône Rhin, différentes collectivités, l'Etat aussi, ce qui a permis effectivement de mener cette politique. Ce projet de reconversion a été conçu sur les Prés de Vaux mais également sur le port fluvial et là encore on voit que le port fluvial, dans ces années-là, était peu digne d'une entrée de ville de capitale régionale.

Depuis, l'intervention publique a été très importante avec la halte fluviale, plus encore avec la Cité des Arts et puis à l'autre extrémité c'est l'intervention publique de la Communauté d'Agglomération avec la passerelle de la Malate, et là nous avons déjà de grands éléments à la fois la culture, les cheminements le long du Doubs et ces interventions. Une autre intervention importante, c'est sur le site anciennement BOLLORÉ - MORAND, La Rodia avec le succès qu'elle connaît. Toutes ces interventions, ainsi d'ailleurs que la Fabrique Culturelle qui aujourd'hui dans les bâtiments de SUPERIOR prendra ensuite sa place définitive au cœur du futur parc dans les bâtiments actuellement de MEGNIN-BERNARD, toutes ces interventions donnent le ton et l'ambition du projet de reconversion du site des Prés de Vaux et vous avez vu à quoi ressemblait ce site en 1990.

Mais il y avait un verrou, un verrou important finalement au cœur du site, ce que l'on appelle la «cathédrale» mais de manière plus générale les bâtiments de la copropriété PHYSENTI, donc impossibilité d'acquérir ces bâtiments, des contraintes importantes également avec le PPRi, le Plan de Prévention des Risques d'inondations. Nous avons donc fait appel à un marché de définition. Trois équipes ont travaillé, une équipe lauréate a été retenue en 2008.

Vous avez là l'esquisse d'un projet, ça n'est bien sûr pas un projet finalisé en 2008 mais c'est la stratégie qui a été définie et que vous avez déjà vue, cette stratégie de reconquête du site, avec comme fil conducteur un grand parc habité dont nous allons détailler les points. Je ne vais pas reprendre chaque ligne mais ce que l'on peut dire c'est que depuis 2008, depuis début 2009 surtout des études approfondies menées dans différents domaines ont permis de vérifier si des éléments principaux de l'esquisse pouvaient être validés. Il y a eu quelques inflexions mais pour l'essentiel il y a bien eu confirmation du projet qui avait été présenté en 2008.

Ce projet d'ensemble finalement est organisé autour de 4 grands enjeux. Le premier c'est l'enjeu de la reconversion écologique, de tourner donc la Ville vers la nature. Cela passe déjà par la déconstruction de ce qu'on appelle la «cathédrale», ce bâtiment A de Rhône Poulenc et à partir de là, commencer à faire un nouveau parc sur ce site qui, vous le savez, est fortement pollué. Vous avez là l'image de ce que sera ce futur parc, pas immédiatement je vous l'indique, de ce futur cœur de site, là où il y avait la «cathédrale» et vous voyez que subsistent les bâtiments, les bureaux de la soierie, j'en reparlerai.

Deuxième enjeu c'est celui d'une présence très forte de la culture et cela commence avec la Cité des Arts sur le port fluvial. C'est tout un ensemble d'équipements, La Rodia qui existe déjà, une Fabrique Culturelle provisoire et qui demain sera un élément très important dans le cœur du parc, à la place de MEGNIN-BERNARD. Cela peut être aussi la présence culturelle, également sur l'espace public où il pourra y avoir, naturellement, des événements. Histoire culturelle, présence de la culture plutôt associée avec la valorisation de l'histoire. Vous avez ici les bâtiments qui ont de l'allure même s'ils sont en partie en ruines, les bâtiments place Guyon, des bureaux de la soierie. Economiquement ce n'est peut-être pas le choix le plus facile mais le choix a été fait, bien sûr de conserver ces bâtiments, de les réhabiliter. Nous n'avons pas à ce jour de programme précis mais en tout cas la volonté d'avoir cette trace de l'histoire et ce patrimoine en cœur de parc.

Troisième enjeu, c'est important qu'il y ait de la mixité, des habitants, des services aussi qui pourront compléter, donc c'est le futur quartier résidentiel mais nous n'avons pas souhaité densifier en matière d'habitat ; c'est un complément en fait du quartier d'habitat existant, un quartier qui sera innovant, qualité architecturale et avec des très fortes contraintes puisque vous savez que c'est soumis au PPRi, il y a des prévisions de crues centennales avec des prescriptions très fortes.

Et enfin quatrième enjeu, sur le site il y a déjà une présence des loisirs, des sports, avec le site du SNB, qui n'est pas dans le projet lui-même, cela sera confirmé. Le projet doit être en cohérence et répondre avec ce site du SNB jusqu'à la Malate, sans oublier le terrain de foot. Vous avez également un bâtiment de VNF qui actuellement est dans un état très médiocre, mais ce bâtiment réhabilité, sans doute réduit pourrait ultérieurement certainement compléter l'offre sportive et être très utile par rapport à ces espaces sportifs.

Des contraintes importantes, je ne vais pas rentrer dans les explications techniques que d'ailleurs j'aurais un peu de difficultés à donner avec suffisamment de précisions. Vous avez en tout cas un rappel, tout ce qui est en rouge c'est notamment avec une inondation importante dans le cadre de la crue centennale. Il y a une condition absolument indispensable, c'est la création d'une voie hors crue, on le verra un peu plus loin et ça fait partie des investissements nécessaires par rapport à la reconversion de ce site.

Quant au phasage prévisionnel, il faut toujours être prudent par rapport à cela. En tout cas, avec l'approbation du projet aujourd'hui, c'est la possibilité donc d'élaborer et de présenter un dossier DUP au premier trimestre 2012 et d'obtenir, après enquête publique bien sûr si tout se passe comme nous le souhaitons, un arrêté de DUP soit à la fin du premier semestre soit au début du deuxième semestre 2012. Cet arrêté de DUP, vous savez que c'est le levier indispensable compte tenu des relations que nous avons avec la société en liquidation judiciaire, levier pour acquérir des biens et le jugement à 1 € bien sûr a été une très bonne nouvelle de ce point de vue. Ensuite acquisitions, des projets plus approfondis et nous l'espérons, c'est tout à fait faisable, les premières déconstructions en 2014 et après c'est le déroulement de ce projet.

Alors les priorités c'est commencer par la déconstruction de l'usine A mais également de quelques bâtiments qui sont autour de cette usine. Enfin l'essentiel c'est bien sûr cette usine et à partir de là c'est aussi la dépollution qui accompagnera la déconstruction. Deuxième étape, acquisition des bâtiments de MEGNIN-BERNARD, réhabilitation en Fabrique Culturelle, mise de la voirie hors crue, condition d'ailleurs pour qu'il y ait ouverture de cet équipement. Troisième étape c'est en tout cas de cette manière que nous prévoyons les choses, la démolition de SUPERIOR ainsi que de la discothèque et création du quartier résidentiel. Et là vous constatez que les grands bâtiments de la SAME-GRP sont en place, c'est-à-dire que nous ne les mettons pas dans les priorités. Cela dépendra en fait de l'activité de l'entreprise mais on voit mal comment il pourrait y avoir poursuite de cette activité très durablement et dans ce cas-là on pourrait poursuivre au niveau du quartier résidentiel mais aussi avec des services et peut-être quelques activités tertiaires. Voilà donc les grandes étapes. Je n'ai pas détaillé certains éléments par exemple en allant plus en amont du côté de la passerelle. En tout cas on voit bien la logique je pense de ce programme, de cette reconquête. Un petit clin d'œil, là c'est un autre projet : en 1916 Maurice BOUTTERIN bien connu à Besançon, avait imaginé lui aussi une reconversion parce qu'à l'époque, rappelez-vous, c'était une zone très industrialisée, un projet global, un projet ambitieux. J'ai le sentiment

que c'est un peu élargi quand même au niveau de l'espace mais en tout cas on voit bien la qualité du site, elle est toujours là et nous avons maintenu je pense un projet bien sûr différent mais un projet global et ambitieux. Ça ne sera peut-être pas tout ouvert comme cela apparaît ici bien entendu mais c'est un projet ambitieux

Vous avez le bilan de la concertation. Au cours des différentes réunions, des différents échanges on constate à la fois qu'il y a beaucoup d'intérêt et plutôt de l'adhésion sur ces grands principes. Je tiens à remercier pour leur ténacité, et cela depuis déjà un certain nombre d'années, tous ceux qui dans les services ont travaillé sur ce dossier parce qu'il pouvait y avoir parfois occasion à découragement mais c'est aussi un beau projet pour ce site qui est je crois un site emblématique pour la Ville mais aussi pour l'Agglomération.

M. LE MAIRE : On commence à voir le bout du tunnel.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, on va vous faire plaisir, on va être rapide parce que l'heure avance et on va montrer que l'opposition n'est pas systématiquement contre tous les projets. Il semble que ce projet tel qu'il est présenté là est intéressant. Il y a des délais complexes depuis longtemps dont vous n'êtes pas totalement responsable, donc on va voter favorablement et on sera vigilant sur ce qui se réalisera.

M. LE MAIRE : Nous serons tous très vigilants et je vous remercie.

M. Jean ROSSELOT : C'est un projet intéressant, on en a parlé déjà depuis longtemps. Je vois qu'il est équilibré, il est porté sur l'avenir, sur l'écologie, sur l'environnemental, sur les loisirs, c'est bien. Il est porté aussi sur la préservation du patrimoine ; j'apprécie, je vous l'avais déjà dit, que les bâtiments anciennement administratifs, le bureau Hilaire de Chardonnet, tout cela soit restauré ; c'est un gros effort que la Ville fera parce qu'il y a du travail, en effet. Mais si j'ai bien compris, c'est toute cette rangée de bâtiments qui est perpendiculaire au Doubs ?

M. LE MAIRE : Les bâtiments historiques j'ai souhaité qu'on les conserve, ainsi qu'une petite chapelle en face.

M. Jean ROSSELOT : Je trouve que c'est bien et on ne peut que vous en féliciter...

M. LE MAIRE : Tout arrive !

M. Jean ROSSELOT : Je pourrais sortir à peine du sujet et dire rapidement que c'est le même type de bâtiment que je voudrais qu'on conserve en partie ailleurs. Dernière petite chose, un rappel, ingéniez-vous à prévoir un rappel de ce que fut le site. Quand on a démolit les couvents, les monastères au moment de la Révolution, prenez par exemple rue de Pontarlier la porte de l'ancien couvent des Jacobins, ils ont quand même eu ce mérite de garder quelque chose qui rappelle. Il serait bien d'en faire autant, ingéniez-vous à cela.

M. LE MAIRE : Nous allons garder le bâtiment historique où il y avait entre autres le bureau de Chardonnet, nous allons garder aussi le petit bâtiment...

M. Jean ROSSELOT : Je parlais de l'industrie, pas seulement des bureaux administratifs qui rappellent l'industrie.

M. LE MAIRE : Mais Monsieur ROSSELOT, nous allons garder le bâtiment initial, il va être préservé. Il n'y avait pas que les bureaux administratifs, il y avait le bâtiment de base et ensuite il y a en face...

M. Jean ROSSELOT : C'est quelque chose de symbolique de l'industrie, à valoriser.

M. LE MAIRE : Mais nous allons le garder.

Mme Martine JEANNIN : Nous allons nous abstenir sur ce dossier. C'est très bien que la friche industrielle change d'allure, mais en fin de compte vous l'avez dit vous-même le projet est encore imprécis.

M. LE MAIRE : Non, je n'ai pas dit ça.

Mme Martine JEANNIN : M. LOYAT a dit cela, je l'ai noté. Donc imprécis ; ne serait-ce qu'au niveau des dépenses, vous nous dites approximativement 3 millions sur l'achat des 4 ha ; sur les 14 millions de travaux, approximativement, donc approximativement ce n'est pas vraiment comptable pour un projet de cette dimension. D'autre part j'ai quelques questions au niveau juridique. Qu'en est-il au niveau du Tribunal, le jugement du 14 octobre est-il définitif ? Y a-t-il une procédure de recours ? Aucune mention d'un droit de préemption n'est précisée. Pour le dépôt d'une DUP il faut un projet global argumenté et détaillé.

M. LE MAIRE : C'est cela Madame le projet.

Mme Martine JEANNIN : De plus, faire à nouveau des constructions d'immeubles sans véritablement développer ce qui pourrait devenir une zone commerciale, artisanale, avec des commerces, enfin pour développer une plus-value sur la Ville. Compte tenu de l'importance du projet, pourquoi ne pas réaliser un projet concerté même avec votre opposition, les propriétaires, les aménageurs, etc., enfin faire une équipe qui pourrait à la limite penser à une autre forme d'aménagement.

M. LE MAIRE : Je voudrais quand même redire à Mme JEANNIN que je suis un peu surpris. Tout d'abord le coût. Comment voulez-vous que nous déterminions le coût d'un projet comme ça ; on ne peut donner que des enveloppes assez larges, nous ne savons pas effectivement exactement au centime près ce que cela va coûter. Quand vous dites qu'il faudrait qu'on réunisse tout le monde, mais Madame, ça fait 5 ans que l'on se réunit. Il y a eu un concours d'idées, on a choisi, on en a déjà parlé au moins une dizaine ou une vingtaine de fois ici et ça ce n'est pas quelque chose qu'on sort aujourd'hui de nos cartons, ce n'est pas l'Urbanisme qui sort ça de ses cartons, c'est le résultat de déjà peut-être une dizaine d'années de travail, de concertation, une concertation publique avec les habitants du quartier, avec l'ensemble des partenaires. Donc excusez-moi de vous le dire mais vous enfoncez un peu des portes ouvertes car ce que vous demandez, bien sûr que ça a été fait. Quant au coût, je le répète, comment voulez-vous qu'on soit plus précis. En plus, vous dites de mettre des commerces. Vous irez expliquer là-bas aux habitants que vous voulez mettre des grandes surfaces aux Prés de Vaux, vous allez à mon avis vous payer un très gros succès. Ce que vous oubliez c'est que les Prés de Vaux c'est une impasse. Ce que vous a très bien expliqué M. LOYAT c'est que sur ce site-là, sous la Citadelle classée au patrimoine mondial, ces espaces verts, toute cette vallée du Doubs qui remontait jusqu'à Chalezeule, jusqu'à Chalèze, pourrait faire un lieu de détente, une superbe entrée de ville et vous, vous voulez mettre là-bas des usines et des commerces. On ne met pas des usines et des commerces dans des zones qui sont des impasses. On les met dans des zones qui sont accessibles.

Et où en est-on sur le plan juridique ? Un jugement a été rendu le 14 octobre, là encore je fais confiance à la justice et on verra s'il y a une procédure d'appel. Vous êtes en train de nous dire que pour obtenir une déclaration d'utilité publique il faut un projet, vous avez raison. Mais je suis surpris quand même que vous ne vouliez pas voir que ce qu'on vient de vous présenter c'est ce projet justement qui, s'il est adopté, nous permettra de demander la DUP, ça me paraissait limpide.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Je dois dire que si je partage à la fois l'analyse de Pascal BONNET et Jean ROSSELOT, bien entendu je vous rejoins aussi sur un certain nombre de points, notamment sur le fait que ce site méritait vraiment d'être repris en main. Par contre je m'interroge quand même par rapport au fait que j'ai vraiment le sentiment ici qu'on renonce aussi à l'industrie à Besançon. C'est vraiment ce que ce rapport évoque, parce qu'à plusieurs reprises on parle de désindustrialisation, de tourner la page de l'histoire industrielle. Et ces mots-là pour moi raisonnent à la dimension de la ville et pas uniquement à la dimension de ce site. On parle aussi de «prendre acte de l'absence d'avenir industriel» et je dois exprimer mon inquiétude parce que le plan Agir en faveur de l'accès à l'emploi que vous nous avez proposé, il me semble que là, pour parvenir au succès d'un tel plan, si nous renonçons totalement à l'industrie, ça va être un peu compliqué. Bien entendu je partage aussi l'évolution vers la dimension

culturelle de ce site mais simplement ce que je me demande c'est où est passée l'industrie, c'est-à-dire est-ce qu'on a simplement pris acte de la fin de l'industrie mais qu'est-ce qu'on propose pour compenser en matière de réindustrialisation. Moi ce rapport me fait penser que comme vous l'avez dit lors des 4^{ème} rencontres du TGV Monsieur le Maire, que vous faites là un aveu, vous l'avez dit ce jour-là, que pour Besançon l'industrie c'est terminé.

M. LE MAIRE : Je n'ai jamais dit cela.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : D'ailleurs dans l'un des rapports passés il y a quelques instants, les seules entreprises industrielles qu'on a pu citer c'était Solvay à Dole, Générale Electrique à Belfort, Peugeot à Montbéliard et ainsi de suite mais à Besançon quelle est l'entreprise industrielle aujourd'hui qu'on peut citer d'une capacité de 1 000 salariés, est-ce qu'on a une seule entreprise de cette taille à citer ? Donc je suis particulièrement inquiète quand on voit la difficulté aujourd'hui qu'on a à apporter des solutions à nos jeunes, aux moins jeunes aussi, vraiment prendre acte là de la fin de la dimension industrielle de la capitale de la Franche-Comté, je vous avoue que ce rapport voilà en quoi il me dérange fortement.

J'avais quand même une dernière question Monsieur le Maire, c'était simplement : est-ce que vous confirmez que vous renoncez à l'industrie, que ce rapport est aussi quelque part l'aveu simplement du fait qu'on renonce à l'industrie à Besançon ?

M. LE MAIRE : Il me semblait quand même que nous avions, dans cette assemblée, des personnes qui réfléchissaient...

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Oui, je ne réfléchis pas, merci.

M. LE MAIRE : Ecoutez, on peut se poser la question, je suis désolé parce qu'oser dire ici que nous ne pensons pas à l'industrie, mais que faisons-nous ? Ce matin j'étais encore dans notre société d'économie mixte avec Jacques MARIOT et Michel LOYAT où nous prévoyons effectivement l'implantation d'industries. Il faut, je le dis, pas à vous parce que j'ai décidé que je ne vous parlais plus, mais je le dis à l'assemblée, notre obsession, mon obsession à moi qui ai ici la particularité d'avoir travaillé dans l'industrie, et ça tout le monde ne peut pas le dire, peut-être même pas vous, mon obsession Madame, c'est de faire qu'il y ait de l'industrie ici, pour qu'il y ait des emplois, mais figurez-vous que les temps ont changé. On n'a pas d'industrie aux Prés de Vaux mais on l'a sur TEMIS, sur TEMIS Santé, demain sur la zone de Chaudfontaine et aux Portes de Vesoul, on l'a à La Fayette, à Chalezeule, à Vaux-les-Prés, c'est là qu'est l'industrie, près des voies de communication. Est-ce que vous imaginez vous tous ici une industrie de 1 000 personnes dans un cul de sac ? Mais oser dire des choses comme ça pour que simplement on puisse reprendre le fait qu'effectivement on oublie l'industrie ! Je n'oublie pas l'industrie, je suis né dedans Madame, je sais ce que c'est que l'industrie, je sais encore limer à traits croisés. Vous ne savez pas ce que c'est que de limer à traits croisés ? Eh bien moi je sais le faire et c'est ma culture, la culture industrielle. Vous ne vous rendez pas compte que la vie a changé quand même ici, vous ne vous en rendez pas compte ? On ne fait plus l'industrie comme on la faisait auparavant. C'est incroyable d'entendre des choses comme ça. Plutôt qu'une industrie de 1 000 personnes, -mais s'il y en a une on la prendra- j'aime mieux 10 industries de 100 personnes que c'est la force de Besançon, Besançon, que voulez-vous, je n'y suis pour rien, Besançon ce n'est pas une plaine, ce n'est pas la plaine montbéliardaise par exemple, ce n'est pas la plaine dijonnaise, Besançon c'est une agréable capitale régionale située au milieu des collines et donc notre industrie se love, se loge effectivement entre ces collines. Et nous savons très bien que les grandes industries de plus de 1 000 personnes il n'y en a pas beaucoup, il y en a de moins en moins en France et que la chance de Besançon ce sont les PME et les PMI, ce sont les industries innovantes qui se développent ici et qui font que quand il y a des crises nous avons des situations économiques qui sont bien moins graves ici qu'elles ne le sont ailleurs. Quand on parle de milliers d'emplois qui seront fermés chez Peugeot, eh bien je suis très inquiet pour le Nord Franche-Comté et je ne le souhaite pas bien sûr. Nous avons une industrie qui, elle, est une industrie performante et j'ose dire que nous avons ici une industrie qui est une industrie du XXI^{ème} siècle, oui, et l'entreprise du XXI^{ème} siècle c'est l'industrie de l'intelligence, l'industrie des PME, des PMI, avec aussi quelques grands centres de fabrication. De plus, les PME et PMI sont beaucoup plus difficilement délocalisables que des grandes industries parce qu'elles emploient moins de main d'oeuvre. Je tenais à le

dire quand même parce qu'il y a quelquefois des raisonnements, des inepties qu'il faut dénoncer. C'est toujours la même chose, on dit des sottises, on les répète, et à force de les répéter, elles deviennent des vérités. Et ça ça me gêne qu'en répétant toujours des sottises cela devienne des vérités !

M. Michel OMOURI : Ce que ma collègue a voulu vous faire comprendre, reprenons l'Analyse des Besoins Sociaux. A Besançon 67 % de l'emploi sont des services et 8 % de l'industrie. Voilà ce que ma collègue a essayé de vous faire comprendre, vous vous avez pensé autre chose, simplement la réalité est là. Simplement je vous dis Monsieur le Maire, 8 % d'industrie par rapport à 67 % de services, excusez-moi, ça ne fait pas «peanuts».

M. LE MAIRE : Est-ce que je peux vous poser une question Monsieur OMOURI ?

M. Michel OMOURI : Oui.

M. LE MAIRE : Le service, le tertiaire ce n'est pas de l'emploi ? Ce n'est pas de l'emploi le tertiaire ? Vous travaillez dans quelle industrie vous ?

M. Michel OMOURI : Dans l'administration.

M. LE MAIRE : Oui, voilà, très bien !

M. Michel OMOURI : Simplement ce que je vous avais dit à l'époque, quand vous parlez de l'emploi, c'est bien, vous parlez de l'emploi. Qu'est ce que j'avais indiqué ? Il y a un an, j'avais dit que les 67 % de métiers de service ce sont des bac + 5 aujourd'hui à Besançon. Et là aujourd'hui c'est la réalité Monsieur le Maire, la réalité est là, 67 % de métiers de services, ce sont les gens avec bac + 5 et on condamne aujourd'hui à 8 % d'industrie des jeunes dans les quartiers à rester au chômage. C'est ça la réalité.

M. LE MAIRE : De toute façon la part de l'industrie française dans le Produit National Brut c'est 12 % !

M. Michel LOYAT : Madame PEQUIGNOT, je vais vous faire un aveu, d'ailleurs vous avez employé à plusieurs reprises le terme «aveu». En faisant la présentation et en parlant effectivement de tourner la page industrielle sur le site, et il faut assumer les choix qui ont été faits d'ailleurs depuis un certain nombre d'années, je ne pensais pas avoir une responsabilité, éventuellement acté une certaine désindustrialisation de la France et dire que ce faisant j'étais pour que l'on tourne la page industrielle en France, pas plus en France qu'à Besançon ou dans l'Agglomération. Franchement ça n'est pas sérieux. Alors ou vous considérez que ce choix de tourner la page industrielle sur le site des Prés de Vaux est un mauvais choix et qu'il faut rechercher une zone industrielle sur les Prés de Vaux, dans ce cas-là il peut y avoir une cohérence et là je suis plus sérieux, ou bien vous considérez qu'effectivement il faut développer l'industrie comme le Maire l'a indiqué, dans des secteurs, dans des zones qui sont aujourd'hui plus propices mais vous avez peut-être remarqué que l'industrialisation s'est modifiée, qu'il y a eu une industrialisation très forte le long de certaines rivières et que maintenant c'est davantage autour d'autres infrastructures. Voilà, ça fait partie des réalités et quand je parlais de site emblématique Madame PEQUIGNOT, site emblématique de l'Agglomération, j'avais en tête, parce que si je n'ai pas travaillé à Rhône Poulenc j'ai côtoyé un certain nombre de personnes qui y ont travaillé, j'avais en tête effectivement l'histoire sociale et l'histoire industrielle, l'histoire douloureuse de fermetures d'entreprises, ça je l'avais en tête, mais après des difficultés, après des crises, il faut aussi avoir d'autres perspectives.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Pour M. LOYAT, je redis que je ne mets pas en question la reconversion du site mais simplement je vois, je constate et d'ailleurs c'est largement dit, que les choix de la ville aujourd'hui ne sont pas quand même en faveur de l'industrie. Le Maire l'a redit lors des 4^{èmes} rencontres...

M. LE MAIRE : Je ne peux pas vous laisser dire n'importe quoi ! Je viens de vous expliquer...

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Non, laissez-moi aller jusqu'au bout.

M. LE MAIRE : Je n'accepte pas que vous mentiez. Vous mentez...

Mme Elisabeth PEQUIGNOT :... lors des 4^{èmes} rencontres du TGV, vous l'avez dit «l'industrie à Besançon c'est terminé».

M. LE MAIRE : Non, c'est faux, j'ai dit : «les grandes usines c'est terminé à Besançon», ça je l'assume mais je n'ai pas dit que l'industrie c'était terminé, ce n'est pas pareil ! Je vais vous dire, nous sommes en train de mettre en place un Data Center ici, un Data Center ce sont les métiers de demain, ça n'existait pas en 1910. On nous a dit que nous étions exceptionnellement efficaces car généralement on met deux ans pour une telle implantation et ici on l'a faite en six mois et on va créer des centaines d'emplois avec ça. Ce sont les emplois de demain les Data Center, c'est un exemple parmi beaucoup d'autres. Je n'accepterai jamais, je vous couperai à chaque fois que vous direz que j'ai dit que c'était la fin de l'industrie. Moi je suis né dedans, on a besoin de l'industrie et nous faisons ça chaque jour alors arrêtez de dire que je dis le contraire.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Monsieur le Maire, je suis heureuse de vous l'entendre dire.

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas à être heureuse ou malheureuse, moi je suis malheureux quand je vous entends par contre, ça c'est clair !

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Je continue donc, Monsieur LOYAT je suis ravie de savoir que vous avez travaillé dans l'industrie, comme M. le Maire...

M. LE MAIRE : Il n'a pas dit ça... (réactions) en plus vous n'écoutez rien !

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Oui je n'ai pas écouté, je n'ai peut-être pas bien entendu mais bon... mais en tout cas sachez que dans cette assemblée, s'il y a une personne qui a travaillé sur ce site, eh bien je crois que je suis là parce que j'y ai travaillé auprès de l'entreprise MARESCHAL Industries, dans l'horlogerie et je crois l'avoir déjà dit ici. D'ailleurs j'ai éprouvé une émotion particulière lorsque nous y avons effectué la dernière visite et notre dernière commission 6 avec M. DAHOUI. Je dois dire que c'est beaucoup de tristesse même si je reconnais aussi ici que ce site doit être transformé. Quand on voit tout l'emploi en provenance de l'industrie, on sait très bien que ce n'est pas avec les services qu'on va compenser tout cela. Tous les experts le disent, aujourd'hui il faut réindustrialiser, il nous faut une véritable ambition. Il nous faut une véritable ambition, on ne doit pas baisser les bras. Je vais vous dire, même l'horlogerie Monsieur le Maire, vous savez qu'aujourd'hui Montbéliard nous souffle des entreprises horlogères qui vont s'y installer. A force de dire qu'on est trop bon, qu'il n'y a rien à dire, que tout a été fait, qu'on est agressif, écoutez un petit peu. Vous verrez que dans ce qu'on dit il n'y a pas que du dénigrement, qu'on essaie de faire des propositions, peut-être avec maladresse de temps en temps mais que la volonté est là de construire tous ensemble. Ecoutez-nous simplement. Merci.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas du tout ça, l'usine de Montbéliard ça n'a rien à voir avec ça. En tout cas je suis désolé que vos talents n'aient pas permis à l'Entreprise MARESCHAL de travailler et de subsister, c'est dommage.

M. Jean ROSSELOT : J'ai juste oublié de demander tout à l'heure à Michel LOYAT où en était le contentieux ?

M. LE MAIRE : Je l'ai dit. J'ai dit que sur le jugement du 14 octobre il y avait un appel, vous n'étiez peut-être pas là mais je l'ai dit.

M. Jean ROSSELOT : Mais où ? A la Cour Administrative d'Appel de Nancy ?

M. LE MAIRE : Bien sûr. C'était au TGI, c'est donc à la Cour d'Appel. Je l'ai dit tout à l'heure en réponse à Mme JEANNIN qui a posé cette question. Vous étiez inattentif ou alors absent.

M. Jean ROSSELOT : Cour d'Appel, je n'avais pas compris parce qu'il y a une phase juridiction administrative et judiciaire. Ce n'était pas précisé. Vous auriez pu préciser Cour d'Appel.

M. LE MAIRE : J'aurais pu préciser, bien sûr.

M. Jean-Marie GIRERD : Simplement ce que je voudrais évoquer, je vais le faire rapidement, c'est qu'il y a une ardente obligation de développement industriel. En ce qui concerne le Nord Franche-Comté vous avez évoqué qu'il y avait des problématiques aujourd'hui, des problèmes mais je crois qu'il faut se souvenir de ce qui s'est passé chez Alstom en 2004 où à partir du moment où il y a eu un volontarisme de l'Etat et la volonté de sauver l'entreprise, suite à des erreurs stratégiques, nous sommes arrivés à faire en sorte qu'Alstom soit de nouveau un fleuron pour l'industrie en Franche-Comté. Ensuite je voudrais faire un rappel à tout le monde c'est que les services et l'industrie ce n'est pas quelque chose d'aussi simple que ça. Quand on regarde les statistiques, secteur secondaire, tertiaire, en fait le secteur tertiaire, quelquefois les services font partie de l'industrie. Je vais vous donner un exemple très simple, vous allez comprendre.

M. LE MAIRE : Ne me le donnez pas à moi, donnez-le à vos collègues, moi je suis d'accord avec vous.

M. Jean-Marie GIRERD : Je le donne parce que je crois qu'on fait l'erreur...

M. LE MAIRE : Moi je ne fais pas l'erreur.

M. Jean-Marie GIRERD : Mais tout le monde n'a pas votre connaissance de ce genre de choses. L'erreur vient du fait que par exemple dans un service de recherche et développement d'une centaine de personnes, vous avez parfois 30 ou 40 personnes de sociétés extérieures qui rentrent dans les services. Donc de regarder les statistiques sans réajuster les choses ça peut amener à des conclusions fausses. Je crois qu'il faut être très vigilant par rapport à tout cela et faire attention quand on fait des conclusions.

M. LE MAIRE : Cher Monsieur GIRERD, je suis totalement d'accord avec vous, si vous pouvez faire une petite séance de formation à M. OMOURI pour lui expliquer cela, ce serait très bien.

M. Frank MONNEUR : Il est assez désolant de constater quand même que des défenseurs de l'économie et de l'industrie, finalement on se rend compte que ces défenseurs-là n'ont rien compris au film qui s'est déroulé dans notre pays depuis une trentaine d'années, à savoir la désindustrialisation et la mutation de l'industrie française surtout. La mutation ça ne veut pas dire qu'il n'y a plus d'industrie, cela signifie que l'industrie est différente et notamment en terme d'implantation. Tout à l'heure Michel LOYAT l'évoquait. Effectivement les industries s'implantent maintenant très rarement dans des culs de sac au bord des rivières, mais quand même beaucoup plus facilement au bord des autoroutes, près des échangeurs ou près des gares et des chemins de fer, ça c'est un fait. Donc vous n'avez pas compris ce qui s'est passé depuis une trentaine d'années dans notre pays en ce qui concerne la mutation de l'économie française, c'est assez désolant et finalement on se rend compte qu'au niveau au moins local c'est quand même nous qui sommes les meilleurs défenseurs de l'économie de notre territoire. Et nous nous battons, comme le disait effectivement le Maire, Président de l'Agglomération, pour la réindustrialisation simplement. Eh bien oui, effectivement, il y a 30 ou 40 ans on avait trois grandes industries à Besançon qui comptaient environ 10 000 salariés, maintenant ce n'est plus comme ça, ça s'appelle ne plus mettre tous les œufs dans le même panier sur le plan industriel et c'est peut-être aussi bien car quand il y a des catastrophes au moins cela évite des plans sociaux de très grande ampleur.

Concernant le projet des Prés de Vaux, ce projet c'est une entrée de ville. On a une chance inouïe d'avoir une entrée de ville sur laquelle on peut encore avoir la main, c'est-à-dire qu'on peut encore agir de façon à faire en sorte que ce ne soit ni une zone industrielle, commerciale ou autres comme on peut le constater sur les autres entrées de ville, comme d'ailleurs dans toutes les villes de France où l'on voit les grandes enseignes qui s'étalent dès qu'on entre sur le territoire communal. Alors évidemment c'est une chance. Là on va en faire un lieu de vie, d'habitations, un lieu résidentiel, un lieu de loisirs et je rappellerai quand même que nous sommes au début finalement de la reconquête. Il y a quelques années lorsque nous avons porté le projet de Scène des Musiques Actuelles, lorsque nous avons, avec le service culturel et les services de l'urbanisme, Michel LOYAT et toute l'équipe, proposé l'implantation de la Scène des Musiques Actuelles bien nommée La Rodia là-bas, c'était en disant : c'est le début de la reconquête sur ces deux kilomètres de berges avec un outil valorisant, l'outil culturel, une structure culturelle. Et aujourd'hui je crois que quand on descend la côte de Morre et qu'on arrive à Besançon, notamment la nuit,

qu'on voit ce bâtiment à moitié éclairé lorsqu'il n'est pas en activité, un peu plus lorsqu'il est en activité mais qu'on voit malgré tout La Rodia à l'intérieur du hall d'entrée, personne ne peut dire effectivement que ce n'est pas une réussite. Eh bien c'est vers cela que l'on va, c'est-à-dire un quartier qui sera nouveau et qui va vers la modernité, vers le XXI^{ème} siècle et qui sera totalement différent de ce qu'on peut voir ailleurs, dans les autres entrées de notre ville ou des autres villes.

M. LE MAIRE : Parce que quand on parle d'industrie et de désindustrialisation pour laquelle nous ne faisons rien, quand on entend ce qui est en train de se passer à Florange après Gandrange et les promesses qui avaient été faites, vraiment là on s'interroge quand même.

M. Christophe LIME : Quand on parle de la Rhodia, Madame PEQUIGNOT, j'ai envie de vous entendre, ne le prenez pas mal mais j'ai un peu l'impression que vous insultez les anciens syndicalistes qui étaient dans cette entreprise -je vous le dis- qui se sont battus pendant des années -vous n'appréciez pas mais tant pis, ce n'est pas grave- pour garder cette entreprise, qui ont été traités de ringards quand ils rencontraient les préfets qui leur disaient que cette industrie était dépassée, qu'il fallait la raser, etc. et qu'il y a eu des dizaines, des centaines d'heures de grève pour maintenir l'outil industriel pendant toutes ces années 80. J'entends aujourd'hui un certain nombre de gens dire qu'il faut consommer français ; vous savez, je fais partie d'une organisation syndicale qui, dans les années 1980 portait ce slogan-là et je me suis fait traiter de ringard, de franchouillard etc., etc. alors qu'aujourd'hui on est en train de se dire, non pas de revenir sur quelque chose qui soit xénophobe, qui soit renfermé sur nous-mêmes mais sur les problèmes économiques, sur les problèmes environnementaux. Quand aujourd'hui -Madame PEQUIGNOT, je vous ai laissé parler, ayez la même politesse- on voit des camions dans tous les sens, avec des transporteurs qui sont dans tous les sens, y compris avec des industries qu'on a délocalisées, parce qu'on a mis en concurrence l'ensemble des salariés, et ce sont vos amis politiques qui ont mis en concurrence tous les salariés sur le terrain européen, sur le terrain international et la recherche du profit -mais vous n'êtes pas obligé de partager mon avis- ont amené un certain nombre de délocalisations qui posent aussi des difficultés. Quand je connais l'histoire parce que moi je connais l'histoire de la Rhodia, quand je connais la grandeur de ces syndicalistes qui portaient les revendications des salariés, qui portaient l'avenir de leur entreprise et qui portaient aussi un projet culturel. Madame PEQUIGNOT, sachez que c'était la première bibliothèque d'usine qui était ouverte par des volontaires qui se levaient à 4 h du matin pour pouvoir donner des livres à des salariés qui rentraient chez eux et c'est ça qu'on a remis en cause et je suis très satisfait aujourd'hui, nous sommes très satisfaits que dans le cadre de La Rodia on reprenne ce nom parce que vous saurez que sur Besançon la Rhodia c'est toute une histoire de salariés, de ceux qui y ont travaillé, de ceux qui les ont accompagnés dans les luttes. Cette entreprise a permis, pendant de nombreuses années de pouvoir tirer les salaires d'un certain niveau pour pouvoir amener à un niveau de vie qui était à peu près acceptable, et on en discutait avec Jacqueline, avec des gens qui se levaient à 4 h du matin, qui faisaient les 3 x 8 dans des conditions de travail extrêmement désagréables et je vous amène à regarder le niveau de décès des gens issus de la Rhodia qui très souvent n'ont pas dépassé la soixantaine parce que les 3 x 8 ont eu des conséquences sur la santé, les produits employés aussi, etc., donc ayez un petit peu de respect par rapport à eux parce qu'ils ont lutté, eux se sont battus pour leur outil industriel et ce sont vos amis qui l'ont détruit.

M. LE MAIRE : Et moi je me souviens parfaitement des combats entre autres de Jean MINJOZ et de Robert SCHWINT pour maintenir ici, contre la toute puissance de Rhodiacéta, effectivement de l'industrie. Je suis comme Christophe, je n'oublie pas que la première Maison Pour Tous, Maison des Jeunes et de la Culture de France, ça a été la Rhodia puisqu'effectivement à la Rhodia -ça m'en donne moi-même la chair de poule- les employés venaient là -oui c'est vrai- pour avoir de l'action culturelle pendant le temps de travail. Il y a eu les groupes Medvedef là-bas au niveau du cinéma qui ont fait des choses extraordinaires avec Chris MARKER et autres. C'est extraordinaire ce qui a été fait là-bas et ça mérite effectivement le respect et celles et ceux qui ont cassé toutes ces espérances, qui ont effectivement complètement broyé tous ces gens-là qui n'avaient qu'une envie c'était de travailler, Mesdames, Messieurs, ce ne sont pas nos amis.

Madame PEQUIGNOT vous êtes déjà intervenue deux fois, je ne vous repasse pas la parole.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Madame PEQUIGNOT, j'entends votre demande de réindustrialisation mais j'aurais aimé que vous alliez jusqu'au bout de votre raisonnement. Parce qu'aujourd'hui je pense à l'avenir, réindustrialiser demande de la formation, comment explique-t-on, dans ce cas-là qu'aujourd'hui tant de formations techniques, industrielles et professionnelles soient fermées par notre Recteur. On est en train de perdre beaucoup de savoir-faire dont on a encore besoin. Vous parliez de Montbéliard, dans l'automobile on est en train de fermer des formations dont on a encore besoin, on perd des savoir-faire dont on aura sans doute encore besoin demain, où ira-t-on les chercher ? Donc j'aimerais bien qu'on se pose aussi ces questions-là.

M. Pascal BONNET : Je voudrais rappeler, après l'exposé de Frank MONNEUR, qu'on est favorable à ce projet...

M. LE MAIRE : Merci de le dire, c'est vrai.

M. Pascal BONNET : ... il ne faut pas l'oublier, qu'après ce sujet est l'occasion de rappeler la question de l'évolution de l'industrie à Besançon et évidemment il y a des mutations, évidemment aujourd'hui on n'est plus en mesure d'accueillir des entreprises de la taille de celles qui existaient avant et de toute façon ça peut être aussi une fragilité les grosses entreprises...

M. LE MAIRE : C'est ce que je dis.

M. Pascal BONNET : ... des tissus de PMI, de services mais ça n'empêche pas qu'on peut essayer de faire le maximum. Après je suis quand même assez étonné, je voudrais dire déjà aussi après ce qu'a dit Christophe LIME que quelles que soient nos sensibilités l'histoire de Besançon dans ses dimensions industrielles, culturelles et sociales c'est notre patrimoine commun. Moi je me considère porteur de tout ce patrimoine. Mais après, quand vous nous dites que vous avez une volonté politique, je veux bien mais depuis 60 ans ce sont vous et vos amis qui êtes au pouvoir à Besançon...

M. LE MAIRE : Pas pour la Rhodia !

M. Pascal BONNET : Il y a eu quand même à un certain moment des réponses, à Belfort ou dans d'autres métropoles, des réponses industrielles adaptées qu'il n'y a pas forcément eues ici. Ce n'est tout de même pas de la responsabilité de l'opposition municipale ni d'ailleurs du gouvernement actuel si dans les années 1980 il y a eu des politiques qui ont peut-être négligé l'industrie parce que je vous rappelle quand même qui était au pouvoir dans les années 80 à Paris. On peut refaire des débats sans fin mais il faut quand même rappeler les réalités.

M. LE MAIRE : Je voudrais quand même rappeler simplement que Peugeot c'était il y a une vingtaine d'années 42 000 employés, maintenant ils sont 10-12 000, ça dépend si on compte avec ou sans les sous-traitants. Je voudrais simplement rappeler qu'il y a eu la catastrophe LIP mais ce qu'on oublie de dire aujourd'hui c'est que sur le site de LIP et ça n'a rien coûté à la Ville parce qu'il y a eu une alliance intelligente entre le Maire de Besançon Robert SCHWINT et Jean MICHEL, le Président de la Chambre de Commerce, il y a aujourd'hui plus d'emplois que du temps de chez LIP. Ce ne sont pas les mêmes emplois, il y a eu une mutation technologique, une mutation au niveau de l'emploi mais on a recréé des emplois. Et effectivement, depuis des années, on se bagarre et les emplois vont continuer à changer et le rôle d'une équipe municipale, d'une équipe d'agglomération, d'un conseil régional, d'un conseil général, c'est d'accompagner ces mutations. On doit accompagner les mutations, on ne peut pas dire qu'on fait de l'industrie pour l'industrie. Et moi je suis très heureux que ce soit M. GIRERD qui dise effectivement que dans les services il y a aussi de l'industrie. Mais bien sûr, et regardez quand même, quand on regarde aussi il y a un marqueur qui est fort, c'est le nombre de personnes qui sont au chômage. On est ici en dessous de la moyenne régionale et de la moyenne nationale. Pourquoi ? Parce que la Ville peut-être souffre moins et quand je vous entends Monsieur BONNET dire en fait la même chose que moi, que les grandes entreprises sont plus fragiles que les petites, je dis que là, oui, vous avez raison, nous disons les mêmes choses, effectivement.

M. Pascal BONNET : Il y a des choses qui nous réunissent tous de toute façon. Quand Mireille PEQUIGNOT parle de volonté industrielle on est tous d'accord. Simplement vous avez à juste titre évoqué l'exemple de l'évolution du site LIP, je me souviens que lors d'un anniversaire le Président DABROWSKY avait rappelé, sans nier le rôle de Jean MICHEL et de Robert SCHWINT, que Michel JACQUEMIN avait été précurseur et je crois qu'il est utile de rappeler son rôle.

M. LE MAIRE : C'est vrai, on peut y associer Michel JACQUEMIN sans aucun problème.

M. Philippe GONON : Je voudrais m'adresser à Frank MONNEUR. J'aime bien tous les discours que l'on entend aujourd'hui quasiment de tous les partis, il faut réindustrialiser la France, j'en suis ravi, même quand ce sont des discours tenus par les ouvriers de la 11^{ème} heure parce que je voudrais vous rappeler deux choses quand même, deux petits événements et deux personnages. M. Pascal LAMY qui est membre du parti socialiste et directeur de l'OMC, l'Organisation Mondiale du Commerce, qui est l'organisation quasiment la plus libérale possible, qui a ouvert toutes les frontières de l'Europe aux produits des pays en voie de développement ou des pays low cost comme vous les appelez nous a tué un certain nombre d'industries en France et je ne ferai référence qu'à l'industrie textile. Et un tout petit peu plus en amont, en 1998, quand Mme AUBRY nous a positionnés sur les 35 heures, l'erreur stratégique en regardant le chômage augmenter, on diminue la part de gâteau de chacun. Il ne fallait pas sortir de grandes écoles pour comprendre que c'était un truc qui nous ferait très mal. Moi je suis ravi d'entendre Christophe LIME dire qu'il était ringard quand il disait qu'il fallait acheter français. Quand son parti disait ça moi j'étais à la production. J'avais deux petites entreprises qui fabriquaient en France des produits français. Et j'étais ravi d'entendre le parti communiste dire : «il faut acheter français». C'était dans les années 1990, n'est-ce pas Christophe ? Il y avait des affiches et moi je soutenais à l'époque déjà cette politique...

M. LE MAIRE : Et où avez- vous fait vos approvisionnements ?

M. Philippe GONON : J'ai acheté pendant des années en Allemagne. Je suis très transparent là-dessus, puis face à la concurrence, qu'est-ce que j'ai fait ? J'ai fait comme les copains, j'ai acheté du textile en Chine...

M. LE MAIRE : Voilà, c'est ce que je voulais vous entendre dire. Je vous remercie pour votre honnêteté.

M. Philippe GONON : ... qui était libéralisé totalement et je suis d'accord avec vous, ça nous a tués, ça a tué nos emplois en France.

M. LE MAIRE : Je sais et vous voyez bien qu'un garçon intelligent comme vous n'a pas pu faire autrement parce qu'il a une entreprise et il a acheté en Chine, vous avez fait comme tout le monde.

M. Jean-Marie GIRERD : Une réponse rapide à M. LIME qui a l'habitude de présenter le bilan de façon globalement négative de l'évolution de notre société. Donc je ne suis pas étonné de son constat mais je voudrais simplement lui faire remarquer en reprenant ce que disait le Financial Times en mai 2011, par rapport à la France : «La France possède une économie forte, moderne et une productivité remarquable et un grand nombre d'entreprises qui marchent». Moi j'essaie de voir ce qui fonctionne et ce qui va bien, c'est ce que vous évoquez d'ailleurs sur Besançon. Je crois qu'il est important qu'on fasse de même pour notre pays, nous avons des enjeux qui sont difficiles, nous avons un contexte difficile mais nous avons de nombreux atouts.

M. LE MAIRE : Bien pour le rapport 44, quels sont ceux qui sont contre ? Qu'ils lèvent la main ! Je n'en vois pas. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 2 abstentions.

Le rapport suivant, même vote j'imagine, voilà, il est adopté, 2 abstentions».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 2011.